

Conseil Communautaire du 24 février 2026 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

-proposer, à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes (C.C.J.), la vente de crêpes et de boissons, le vendredi 13 février 2026 après-midi, au STUDIO'J, lors d'un spectacle, présenté aux parents des enfants accueillis au centre de loisirs,

-conclure l'avenant n°3 au marché de fournitures de produits d'entretien avec la société FICHOT HYGIÈNE, dans le cadre d'un groupement de commandes avec la commune de Lapalisse ; l'avenant apporte des précisions sur le savon liquide de Marseille, le savon noir liquide concentré et le bicarbonate de soude.